



**Maiouri Nature Guyane**

**Cayenne, le 10 janvier 2012**

Mel : [maiouri.nature@gmail.com](mailto:maiouri.nature@gmail.com)

Pour en savoir plus sur Maiouri Nature :  
<http://sites.google.com/site/maiourinature>

C O M M U N I Q U É D E P R E S S E

## **Application du Sdom**

un petit pas vers le bon sens !

***Maiouri Nature Guyane accepte l'avancée de ce décret : la mise en place de nouvelles réglementations va enfin permettre de mieux cadrer cette activité qui se développait sans garde-fou ni vision politique.***

***Tout ce qui va dans le respect des lois et des directives européennes protège la biodiversité guyanaise.***

***Cependant, nous trouvons que le SDOM accorde une part démesurée à cette activité économique pour des retombées insignifiantes tant en termes de fiscalité qu'en terme d'emplois pour la jeunesse guyanaise***

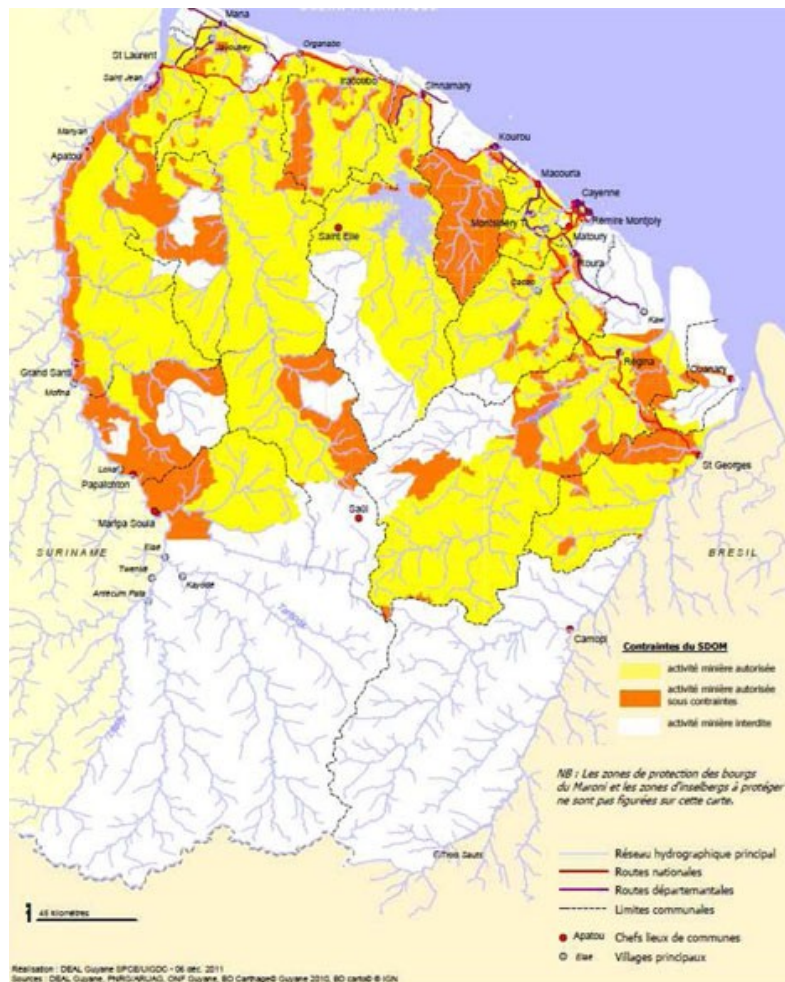
***Quelle région ou pays ouvrirait 55% de son territoire à une activité économique aussi destructrice et polluante que l'industrie aurifère, qui plus est quand ce territoire est reconnu mondialement pour sa biodiversité exceptionnelle.***

***Quelle région de France est prête à sacrifier plus de la moitié de son territoire à une poignée d'entreprises individuelles. L'intérêt du plus grand nombre doit prévaloir sur l'intérêt de quelque uns.***

***Un autre exemple s'il en fallait pour expliquer le manque de prise en compte de l'aspect biodiversité du patrimoine guyanais, demeure la possibilité pour un minier d'exploiter dans les Znieff (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique).***

***En conséquence, Maiouri Nature réaffirme que la seule véritable politique environnementale acceptable passe par l'abandon progressif de toute exploitation aurifère en forêt primaire. On ne peut continuer à détruire des pans entiers de l'unique forêt primaire de la riche Europe, dont la biodiversité et la chimiodiversité n'ont même pas encore été inventoriées.***

Le bureau de Maiouri Nature Guyane



En jaune et orange, la part démesurée accordée aux orpailleurs légaux, soit 55 % d'un territoire composé de forêts primaires.



Orpillage légal et illégal ! Vu du ciel et pour la biodiversité, les destructions sont comparables et irrémédiables.  
Mine légale sur la commune de Roura.